



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AB InBev, concurrence ou système d'importation parallèle déloyal ?
Le Ministre Peeters se demande pourquoi les belges paient plus cher !**
- Bruxelles, le 15 mars 2018 -

Les cafetiers s'inquiètent régulièrement du prix de la bière, qui a augmenté de 23,5%, un chiffre inquiétant par rapport à nos voisins. Si on ajoute à cela le fait qu'AB InBev fait l'objet d'une enquête de la Commission européenne pour abus potentiel de position dominante sur le marché belge en empêchant l'importation de ses bières à partir de la France et des Pays-Bas, il y a de quoi se poser des questions.

La **Députée fédérale Katrin JADIN (MR)** a dès lors interrogé le **Ministre de l'Economie Kris PEETERS (CD&V)** sur les raisons de cette hausse des prix, le 6 février dernier en Commission Economie.

Pour le Ministre, qui a rencontré AB InBev en décembre dernier, « *l'ajustement des prix est une décision qui a déjà été prise plus de trois mois avant [...] le lancement de l'enquête de la Commission européenne. L'entreprise justifie l'ajustement de **0,015 euro par bière** par une **hausse des frais**, entre autres des **matières premières** tant pour l'**emballage** que pour les **ingrédients** » ». Il ajoute que la Belgique est **primordiale** pour AB InBev qui, soucieuse de son **image de marque** et son **statut**, continue à augmenter la capacité de ses brasseries à Louvain, Jupille et Hoegaarden, et qui a investi pas moins de **155 millions d'euros** ces deux dernières années, recrutant par là **plus de 100 personnes**.*

Le gouvernement belge « *ne peut évidemment pas interférer dans l'enquête de la Commission qui agit en tant qu'autorité de **concurrence indépendante**. Dans le cas où AB InBev serait reconnue coupable de pratiques portant atteinte à la concurrence, la Commission peut imposer une **amende** pouvant atteindre **10% de son chiffre d'affaires total** » souligne le Ministre de l'Economie. Enfin, il conclut qu'« *en Belgique, aucune plainte de consommateurs contre d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles ou déloyales n'a été déposée* ».*

« *Cette hausse est certes **contraignante**, mais chez nos voisins, des **ajustements de prix similaires** ont également été perçus. Il reste donc à espérer que le travail de la Commission européenne sera diligent et prudent et permettra de trouver l'équilibre face à ce qui, pour un simple **consommateur de bière**, peut, même en buvant avec sagesse, s'avérer **désolant**, » », souligne Katrin Jadin.*

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be